

DÉFI MOBILITÉ 2021

DES ENTREPRISES

Donnez une image positive de votre entreprise tout en l'inscrivant dans une démarche de mobilité durable et moderne !

La Semaine de la Mobilité, c'est l'occasion de promouvoir des modes de transport alternatifs, de valoriser l'existant ou encore d'inaugurer de nouvelles infrastructures. L'objectif du "Défi Mobilité" est d'inciter les entreprises à organiser des actions mobilité à destination de leur personnel.

PROCÉDURE À SUIVRE

AVANT LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

1

Puisez des idées et inspirez-vous des actions et témoignages sur la [page du Défi Mobilité des Entreprises](#).

2

Élaborez et envoyez-nous le programme des actions que vous souhaitez mettre en place via defi.mobilite@uwe.be

3

Utilisez le kit de communication officiel de la Semaine de la Mobilité, disponible sur wallonie.mobilite.be



En manque d'inspiration ? Profitez du **programme clé sur porte** élaboré par la Cellule Mobilité !

DURANT LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Endéans les **48h** qui suivent une action menée, envoyez des **photos**, une description de l'action, un **feed-back**, un témoignage ou tout ce qui peut être utile à l'adresse defi.mobilite@uwe.be. N'hésitez pas à les diffuser sur vos réseaux sociaux et à taguer la Cellule Mobilité de l'UWE, accompagné du **#semob2021** ! Nous nous ferons un plaisir de les partager, et ce sera également relayé par le Service Public de Wallonie.

DÉFI MOBILITÉ



DES ENTREPRISES

2021

CRITÈRES ET JURY DE SÉLECTION

VOUS serez évalués sur la base de votre programme, votre feed-back et votre communication via vos photos, vos descriptions et vos publications sur les réseaux sociaux.

NOUS définirons, grâce à un jury composé des membres de la Cellule Mobilité de l'UWE et du SPW, les gagnants du Défi Mobilité des Entreprises sur base de la cotation suivante:

COTATION SUR 5 POINTS

- La qualité des actions
- L'originalité des actions
- La communication interne et externe autour de ces actions
- Le relais auprès de la Cellule Mobilité de l'UWE
- La variété des modes de transport valorisés

POINT BONUS +1

- Le caractère pérenne des actions

LES PRIX



*Valeur des bons d'achat. Chaque gagnant pourra choisir à quoi utiliser son bon d'achat, pour autant que l'achat vise à améliorer la politique de mobilité de l'entreprise.

DES QUESTIONS ?

Contactez Olivia Boever à la Cellule Mobilité de l'UWE | olivia.boever@uwe.be ou 010/48.94.05.

RÈGLEMENT

- 1.** Le présent concours est organisé par la Direction de la Planification de la Mobilité du Service public de Wallonie dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2021. Il est mené en collaboration avec divers partenaires en fonction du public concerné. Pour le Défi des Entreprises : collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises.
- 2.** Le présent concours se termine le 23 septembre 2021 à 23h59. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.
- 3.** La participation au concours est totalement gratuite et s'effectue sans obligation d'achat. Elle induit l'entière acceptation du présent règlement, en ce comprises d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, en cas de force majeure.

Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

- 4.** Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette Semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, les 3 entreprises qui auront mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité remporteront des prix !

Le 1er prix est un lot d'une valeur de 2.000 €, le deuxième un lot d'une valeur de 1.500 € et le troisième un lot d'une valeur de 1.000 €. Ces lots vous permettront d'acquérir ce qui a le plus de sens dans votre entreprise en matière de mobilité (un vélo électrique, une trottinette électrique, des équipement une formation, un coaching, un leasing vélo, etc.).

- 5.** Les données collectées dans le cadre de ce concours sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Aucune information concernant les participants ne sera transmise à un tiers. Tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Plus d'infos : www.wallonie.be/fr/vie-privee.